



Pour que la nature ne devienne pas une poubelle

Le canton du Jura, pays vert, favorise de multiples et diverses activités de sport et de loisirs dans une nature intacte !

Voilà une phrase qui s'accorde parfaitement à notre région et dont nous pouvons et devons être fiers. Une des tâches de l'Etat est bien évidemment de préserver cette région de toute déprédation et ceci autant au niveau visuel qu'écologique.

Force est de constater, toujours plus constamment, que cette nature est souvent la cible de malfrats qui, à l'abri des regards, utilisent nos forêts, nos bordures de routes et les rives des cours d'eau pour se débarrasser de déchets de toutes sortes afin d'éviter de se plier aux taxes sur les ordures en vigueur.

Actuellement, chaque commune, sur son territoire, est habilitée à dénoncer et à sanctionner ce genre d'actes qui aboutit souvent à un non-suivi de la procédure engagée en raison d'informations insuffisantes, d'un manque de temps et de la relation entre commune et citoyens.

Afin de renforcer et d'assurer un suivi à la poursuite de ces délits, il nous paraît indispensable que l'Office de l'environnement qui a pour mission de garantir la pérennité des ressources naturelles et de prévenir l'atteinte à ces milieux, puisse agir en mettant en place un système plus performant qui aurait pour but d'identifier et de constater les délits contre la nature et l'environnement pour les faire cesser en appliquant les procédures prévues.

Par conséquent, nous demandons au Gouvernement :

- de créer une véritable police de l'environnement qui pourra être assumée par les gardes-faunes qui deviendraient ainsi des gardes-environnementaux ;
- de prévoir pour ces gardes un complément de formation adaptée à leur nouvelle mission.

Une telle mutation ne devra pas provoquer une augmentation des EPT de l'Office de l'environnement.

Delémont, le 23 janvier 2008

AU nom du groupe PCSI

Frédéric Lovis